



## Faux plafond retiré par notre voisin du dessous

Par **Samoth69**, le 21/02/2017 à 00:42

Bonjour,

Nous habitons depuis peu un appartement dans un immeuble du 19e siècle. Notre voisin, contrairement à tous les autres appartements, n'a plus de faux plafond. Les poutres sont donc à jour. Nous subissons de sa part des nuisances sonores lorsqu'il écoute de la musique, s'il reçoit des amis, nous entendons les conversations et désormais les nuisances olfactives de sa cuisine. Toutes ces nuisances passent désormais très simplement au travers de notre plancher. Nous avons tenté par différents moyens de le lui faire comprendre. Sans aucun succès. Quels actions mettront en place ?

Merci

Par **Tisuisse**, le 21/02/2017 à 07:19

Bonjour,

Vous êtes locataire ou propriétaire de votre logement ?

Par **Samoth69**, le 21/02/2017 à 07:46

Bonjour,

Nous sommes propriétaire comme notre voisin dans une petite copropriété de 20 lots

Par **Tisuisse**, le 21/02/2017 à 08:01

Alors, contactez votre président du Conseil Syndical pour traiter de ce problème.

Par **Samoth69**, le 21/02/2017 à 08:37

Bonjour

Déjà fait également, l'argument est que le trouble concerne deux voisins mais pas la copropriété.

Merci de votre réponse

Je vais chercher une autre solution

Par **Tisuisse**, le **21/02/2017** à **08:48**

Sauf si le faux-plafond est considéré comme immeuble et appartient à l'ensemble de la copropriété. Dans ce cas, ce copropriétaire ne pouvait pas le retirer sans l'aval de la copropriété.

Par **beatles**, le **21/02/2017** à **10:45**

Bonjour,

Article 9 de la loi n° 65-557 : « *Chaque copropriétaire dispose des parties privatives comprises dans son lot ; il use et jouit librement des parties privatives et des parties communes **sous la condition de ne porter atteinte ni aux droits des autres copropriétaires ni à la destination de l'immeuble.*** »

Rappelez-le à ce copropriétaire et au syndic.

Cdt.